



La Fondation Caritas France stimule, rassemble et accompagne les volontés de s'engager dans une lutte contre la pauvreté plus efficace et durable...



Depuis sa création en 2009 par le Secours Catholique, la Fondation Caritas France, première fondation abritante dédiée à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, allie à la fois les **fonctions traditionnelles** des fondations abritantes (distribution de subventions, abri de fondations) et un **rôle de développeur**, d'accompagnateur des fondateurs et des projets mobilisés contre la pauvreté et l'exclusion.

Notre positionnement d'**interlocuteur à la fois expert et à l'écoute** a rapidement été reconnu par les fondateurs abrités et leurs conseillers, comme par les porteurs de projets. En cinq ans d'existence, la Fondation Caritas est ainsi devenue la **4^e fondation abritante en France** (en nombre de créations par an).

Elle comptait **46 fondations sous égide** à fin 2013, dont la moitié était des fondations personnelles et familiales... Elle a par ailleurs consacré, depuis 2009, plus de **13 millions d'euros** au financement de projets de lutte contre la pauvreté en France et dans le monde.

NOS VALEURS

La Fondation Caritas France mène ses missions avec **bienveillance, enthousiasme et rigueur**, dans un esprit de confiance réciproque. À l'écoute des intuitions de ses fondateurs sous égide et des projets qu'elle soutient, elle leur permet la **transmission** de leurs visions et valeurs. Elle s'attache à transmettre ses propres savoir-faire et intuitions.

Se référant à la vision de société définie par son fondateur, et aux principes de la Pensée Sociale de l'Église, elle s'appuie sur les valeurs de solidarité, de fraternité et de justice. Elle prône le respect de la personne humaine, la responsabilité collective du **bien commun, le partage des richesses et le principe de subsidiarité**.

NOS MISSIONS

- 1 La Fondation Caritas France encourage le développement de la philanthropie et **accompagne ses fondateurs** sous égide dans la mise en œuvre de leurs projets philanthropiques.
- 2 En France comme à l'International, elle finance des **initiatives au service des plus fragiles**, des projets à fort impact social ou innovants, à divers stades de leur développement. Elle complète son soutien à certains d'entre eux par des conseils, de la mise en réseau, du cofinancement...

REJOIGNEZ UN RÉSEAU EXPERT DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Reconnue d'Utilité Publique, la Fondation Caritas France a été créée par le Secours Catholique en 2009 afin de compléter ses moyens de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Abriter sa fondation sous l'égide de la Fondation Caritas France, c'est s'appuyer sur un réseau expert de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion :

- le Secours Catholique en France,
- les 163 Caritas présentes dans le monde,

mais aussi l'ensemble des autres fondations sous égide de la Fondation Caritas France.

POURQUOI CRÉER UNE FONDATION FAMILIALE SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION CARITAS FRANCE?

LA FONDATION CARITAS FRANCE est en grande partie née de la volonté de donateurs, familles ou groupes d'amis, souhaitant "aller au-delà d'un beau chèque". Un désir d'engagement mû par **autant d'histoires que de fondateurs**: un événement dramatique, une réussite professionnelle, la vente d'une entreprise, la rencontre avec une personne en difficulté... Pour comprendre leurs motivations, la Fondation Caritas France a mené, en 2012, une étude croisant les regards de fondateurs, d'intermédiaires philanthropiques et d'autres fondations abritantes.

L'aboutissement d'un chemin philanthropique

Chez tous les fondateurs rencontrés, la philanthropie relève d'un **parcours personnel, d'une réflexion mûrie sur le don**, nourrie de l'éducation et des valeurs transmises, de l'envie de rendre ce que la vie a donné, des rencontres ou des accidents d'un parcours de vie... Au bout de ce chemin de générosité, le choix de créer sa propre fondation est souvent motivé par le désir de **structurer sa philanthropie**, de pérenniser son engagement. La fondation, qui rallie

souvent la famille du fondateur, permet aussi de matérialiser la **transmission de valeurs à ses enfants**, de donner un sens à de l'argent gagné ou hérité.

Une générosité plus efficace

De donateur, les philanthropes expriment aussi l'envie de **devenir "don-acteur"** via leur fondation: choisir leurs projets, les suivre, grandir avec eux. Les entrepreneurs, ceux qui ont réussi dans les affaires, souhaitent également rendre leur philanthropie **plus impactante**, en appliquant les principes d'efficacité de leur métier à leur fondation.

La question du statut

La quête d'un avantage fiscal n'est pas un déclencheur, mais **conforte le désir** de créer une fondation. Le choix du statut de fondation abritée est quant à lui dicté par **divers avantages**: facilité de création, délégation de la gestion en gardant le contrôle de la gouvernance, éligibilité à l'ISF, possibilité d'user de l'appellation "Fondation"...

CE QUI INSPIRE NOS FONDATEURS ABRITÉS...



"Après des années de colère velléitaire devant la grande pauvreté, épaulé et accompagné par quelques amis, j'ai sauté le pas. Pour être en mesure de soutenir les gens sur de très longues périodes, nous avons fait le choix d'une fondation dont nous n'utiliserions que les revenus. Et dès que nous avons su que la Fondation Caritas France allait être créée, nous avons décidé de nous y abriter."

GUY SCHERRER,

Fondation Le Manteau de Saint Martin, créée en 2009.

"'Saupoudrer' du don à diverses organisations manque un peu de profondeur. La fondation abritée me permet de donner dans la durée et de professionnaliser un peu notre engagement familial. Ce n'est pas en leur réservant un gros héritage qu'on rend ses enfants plus heureux, mais en leur offrant la possibilité de se réaliser et d'expérimenter la joie du don et du partage."

FRANÇOIS DUFOURCQ,

Fondation Lucq Espérance, créée en 2010.



"Mon époux est décédé brutalement et j'ai voulu réaliser ce vœu qui lui tenait à cœur. Mon espoir est que cette fondation soit pérenne. Que nos enfants et petits-enfants prennent un jour la relève."

MONIQUE BILGER,

Fondation François et Monique Bilger, créée en 2011.



"Mon frère et moi avons créé une association qui portait le nom de nos parents. Mais c'était une structure un peu 'artisanale', fragile et solitaire. Pour la pérenniser et la développer, nous avons décidé d'en faire une fondation. C'est une continuation, une incarnation de nos valeurs. C'est aussi une manière de parler à nos enfants des grands-parents qu'ils n'ont pas connus, de les inscrire dans une continuité qui n'a pu se faire naturellement."

CHRISTOPHE ET INÈS PÉLISSIÉ DU RAUSAS,

Fondation J.F. et A. Péliissié du Rausas, créée en 2011.

"Au-delà de la solidarité occasionnelle, cela faisait longtemps que j'avais envie d'agir à plus long terme, de manière plus personnalisée. Ne pas être un donateur mais devenir un 'don-acteur'. Mes petits-enfants sont fiers de leur grand-père, et je suis heureux de pouvoir leur montrer que l'argent sert à autre chose qu'à consommer à outrance."

CLAUDE CASTELLANO,

Fondation Claude Castellano, créée en 2012.



Retrouvez l'ensemble des témoignages de nos fondateurs abrités sur notre site internet : www.fondationcaritasfrance.org

UN PARTENAIRE DE VOS VALEURS, POUR VOUS ACCOMPAGNER SUR VOTRE CHEMIN PHILANTHROPIQUE

CONCERNANT LEUR FONDATION ABRITANTE, les fondateurs évoquent trois attentes : une gestion administrative et financière irréprochable, des **experts** capables de les accompagner (choix des projets, conseil juridique, communication...) et la **mise en réseau** avec d'autres fondateurs afin d'échanger, voire de travailler ensemble.

La Fondation Caritas France est convaincue que l'accompagnement des fondateurs abrités est le fondement d'une **philanthropie efficace et porteuse de sens** contre la pauvreté et l'exclusion. Elle propose ainsi un appui et une écoute de tous les instants aux fondateurs familiaux, dans une rencontre fondée sur la réactivité, la proximité et la simplicité des contacts. Elle met en place, avec chacun, un **partenariat sur-mesure**, l'aidant notamment à définir son chemin pour impliquer son conjoint, ses proches ou ses enfants.

1 VOUS AIDER À DÉFINIR VOTRE PROJET

La Fondation Caritas France aide d'abord les fondateurs familiaux à définir ou à préciser leur projet philanthropique. Elle les accueille, les écoute, contribue à **affiner leur vision**. Ce travail en amont s'appuie sur l'expérience et la **compétence** de l'équipe de la Fondation. Il s'adosse à sa capacité à comprendre le terreau, **les valeurs**, l'histoire familiale, dans lesquels leur projet de fondation s'enracine.

2 EN ASSURER LA GESTION

Une fois la fondation sous égide créée, la Fondation Caritas France se charge de l'ensemble des **fonctions support** (comptabilité, placements, reçus fiscaux, etc.) et apporte également un large éventail d'accompagnement : conseils de gouvernance, information sur la fiscalité, appui dans l'évolution de la fondation abritée...

"L'idée que l'argent donné soit gaspillé ou parte en frais inutiles dérangeait énormément mes parents. Avec la Fondation Caritas, nous avons vraiment le sentiment que c'est de l'argent utile".

PASCAL BILGER

Fondation François et Monique Bilger, créée en 2011

3 RÉPONDRE À VOS BESOINS SPÉCIFIQUES

À chaque fondateur ses questionnements et ses attentes. Parce que la réussite de votre projet philanthropique participe au **mouvement global de lutte contre la pauvreté** et l'exclusion, la Fondation Caritas France mobilise ses compétences et ses réseaux en réponse à **vos besoins spécifiques** : développer vos propres projets et les suivre, traverser une turbulence, passer un cap de développement...

"Si j'ai choisi la Fondation Caritas France, c'est parce qu'elle n'est pas trop institutionnelle, qu'on y sent la passion, une forme de fraîcheur, et surtout une profonde bienveillance, un profond engagement".

PHILIPPE CHARRIER

Fondation Alain Charrier, créée en 2010.



UN TEMPS POUR PARTAGER

La Fondation Caritas France encourage l'émergence d'une véritable communauté de fondations partageant la même **communauté de valeurs**, afin de permettre à chaque abritée de s'épanouir plus durablement. Elle met ainsi en relation les fondateurs soutenant des projets similaires, les amène à **échanger sur leurs expériences**, organise des rencontres...



UN TEMPS POUR SE DÉVELOPPER

Avec ses Ateliers, la Fondation Caritas France donne à ses fondateurs sous égide des clés pour aborder sereinement les étapes du **développement de leur fondation** : choisir des structures à soutenir, mettre en place des outils d'évaluation, mobiliser ses proches ou son réseau professionnel au moment de la collecte ISF, communiquer son actualité...



UN TEMPS POUR S'OUVRI

Cofondatrice de la Chaire de Philanthropie de l'ESSEC et administrateur du Centre Français des Fondations (CFF), la Fondation Caritas France est pleinement impliquée dans le développement de la **culture philanthropique**. Ses équipes accompagnent les fondateurs sous égide dans leur découverte de l'univers de la philanthropie : rencontres, conférences...

VOS QUESTIONS

Qui peut s'abriter sous l'égide de la Fondation Caritas ?

Toutes les personnes, groupes de personnes ou familles qui le souhaitent, tant que leur projet de fondation résonne avec notre mission : la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, en France et dans le monde.

Quelle est la dotation d'une fondation abritée ?

Celle de votre ambition ! Vous établissez les modalités du financement : fonds capitalisé dont les intérêts permettent de financer vos actions, flux annuel, dons ISF... Une fondation de flux (sans dotation initiale, alimentée chaque année) peut être créée à partir d'un minimum de 60 000 € apportés sur trois ans. Une fondation à capital consommable (capital consommé sur une durée déterminée) est possible à partir de 150 000 € de dotation. Une fondation pérenne (d'une durée de 30 ans) dont les fonds sont capitalisés se construit à partir d'un apport de 500 000 € environ.

5 RAISONS

POUR CHOISIR LA FONDATION CARITAS FRANCE POUR ABRITER MA FONDATION

- 1 Parce que vous vous sentez en résonance avec nos valeurs et notre mission.
- 2 Pour bénéficier de l'expérience et du professionnalisme de notre équipe.
- 3 Parce que vous désirez accéder aux réseaux du Secours Catholique en France et des Caritas dans le monde.
- 4 Parce que nous sommes soucieux de vous permettre d'optimiser l'impact de votre don.
- 5 Pour la rencontre avec d'autres fondateurs, avec des porteurs de projets, partageant vos valeurs et votre volonté de lutter contre la pauvreté...

Quels projets puis-je soutenir ?

Ceux qui vous tiennent à cœur, tant qu'ils entrent dans le champ de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Vous pouvez soutenir les projets proposés par le Secours Catholique ou la Fondation Caritas France, mais aussi une association qui vous touche, ou vos propres projets dans le champ de l'intérêt général. Nous vous aidons, si vous le souhaitez, à identifier ces projets, à en valider la pertinence et l'impact social.

Comment se passe la création d'une fondation abritée ?

Nous établissons ensemble un projet de convention (nom de la fondation, objet social, mode de financement, gouvernance...) qui est ensuite ratifié par notre Conseil d'Administration (4 conseils par an). Une fois cette ratification faite et la convention signée, un compte est ouvert et votre fondation est immédiatement opérationnelle. Vous pouvez choisir et soutenir vos premiers projets.

Qui dirige la fondation ?

La fondation abritée est dirigée par un Comité de fondation qui réunit le membre fondateur et des personnes de son choix. C'est ce comité qui décide des engagements financiers au regard des fonds disponibles. La Fondation Caritas France dispose d'un membre de droit dans chaque Comité, avec en ultime recours un droit de veto dans la mesure où la fondation abritée ne dispose pas de personnalité juridique propre.

De quelles dispositions fiscales bénéficie-t-elle ?

Votre fondation abritée a le label "Fondation X sous égide de la Fondation Caritas France" et bénéficie des mêmes dispositions fiscales que les versements réalisés directement à la Fondation Caritas France.

Vous-même, et ceux qui souhaitent soutenir votre fondation, bénéficiez ainsi d'une déduction de 75 % sur l'ISF (dans la limite de 50 000 €) et/ou de 66 % sur l'impôt sur le revenu (dans la limite de 20 % du revenu imposable). Vous pouvez également bénéficier des mécanismes liés à la donation temporaire d'usufruit des revenus d'un portefeuille boursier ou d'un immeuble de rapport.

VOS INTERLOCUTEURS



PIERRE LEVENÉ,
Délégué général

Entré au Secours Catholique en tant qu'animateur, Pierre Levené devient Délégué des Yvelines avant d'entrer au service Action France-Europe au siège. Il rejoint ensuite l'Association des Cités du Secours Catholique dont il deviendra Secrétaire Général. En 2002, il est rappelé au poste de Secrétaire

Général du Secours Catholique pour redresser l'association. Ayant à ce titre participé à la création de la Fondation Caritas France, il en est devenu Délégué Général en 2011.

Tél. : 01 45 49 75 82

E-mail : pierre.levene@fondationcaritasfrance.org



JEAN-MARIE DESTREE,
Délégué général adjoint

Jean-Marie Destrée entre au Secours Catholique pour y créer le département Amérique Latine-Caraïbes, avant de devenir Responsable Urgences-Réhabilitation durant dix ans. Il est ensuite Responsable de la Formation et Directeur Administratif et Financier a.i., puis prend en charge

la direction "Développement des Ressources" mise en place en 2002. Dans ce cadre, il contribue à la création de la Fondation Caritas France, dont il est Délégué Général Adjoint depuis 2009.

Tél. : 01 45 49 75 82

E-mail : jeanmarie.destree@fondationcaritasfrance.org

www.fondationcaritasfrance.org